



## Le Plan de Paysage

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux se sont associées pour élaborer un Plan de Paysage et ainsi révéler les atouts du Val d'Ancoeur. Une opportunité pour la protection et la mise en valeur de notre patrimoine paysager.

Classé « Site d'Exception » depuis 1985 par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France, l'**Ancoeur**, qui se jette dans la Seine au point d'implantation de la ville de Melun, est **une rivière au paysage spécifique qui offre des paysages enchanteurs aux habitants** de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

Son relief, l'alternance de terrains cultivés et de massifs boisés qui façonnent un paysage de clairières, mises en scènes par des lisières forestières, forment le cadre d'une suite de grands domaines et de centres anciens de villages.

Situé à la frontière de l'agglomération parisienne et melunaise, au croisement entre milieu urbain et milieu rural, **cet ensemble paysager mérite une attention particulière.**

## Pourquoi un plan de paysage ?

**La qualité du cadre de vie est un enjeu majeur, aussi bien pour l'épanouissement des individus et de la société que pour l'attractivité des territoires.**

Le Plan de Paysage est une **démarche volontaire**, portée par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux qui invitent les acteurs locaux à repenser l'aménagement de leur territoire. Il s'agit de remettre au cœur du processus ce qui fait l'originalité et la richesse de ce territoire : le paysage.

Le **Plan de Paysage** est apparu comme le **meilleur moyen pour révéler les atouts de cette vallée** en l'ouvrant aux territoires qui l'entourent, tout en respectant ses qualités naturelles et en valorisant le cadre de vie. Il permet de mettre en place un projet de territoire qui répond aux enjeux de protection, de valorisation et d'aménagement du paysage.

Le Plan de Paysage permet :

- D'impliquer les habitants dans un projet de territoire
- De renforcer l'attractivité du territoire
- D'améliorer le cadre de vie

## Comment élaborer ce Plan de Paysage ?

Le Plan de Paysage s'élabore en 3 étapes :

1. **Un état des lieux du paysage** permet d'analyser ses caractéristiques, ses évolutions passées et futures et d'identifier les usages du territoire pour faire ressortir les enjeux locaux : les éléments à valoriser, les contraintes d'usages et les risques de fragilisation..
2. **La formulation des objectifs** pour définir la stratégie d'évolution du territoire et les premières actions à court terme
3. **La définition du plan d'action à mettre en œuvre, à court, moyen et long terme**

Le périmètre d'étude du projet s'étend sur 11 communes et deux intercommunalités.

- La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) — 5 communes – Melun, Maincy, Rubelles, Saint-Germain-Laxis et Vaux-le-Pénil
- La Communauté de Communes Brie des rivières et Châteaux (CCBRC) — 6 communes – Blandy-les-Tours, Bombon, Champeaux, Moisenay, Saint Méry et Sivry-Courtry.

## Quelle est l'ambition à l'origine du projet ?

- Renforcer l'attractivité d'un territoire aux portes de l'agglomération parisienne en valorisant son identité et son cadre de vie
- Considérer le site d'exception de Vaux-le-Vicomte et la vallée de l'Ancoeur comme un levier pour organiser des parcours de découverte et des pratiques de loisirs à une échelle plus large
- Donner une autre dimension à la vallée en créant des liens :

– entre ses atouts naturels, historiques et culturelles

– entre la ville et la campagne

<https://www.melunvaldeseine.fr/en-actions/le-plan-paysage>

## Quels sont les défis à relever ?

- Favoriser l'accès aux paysages ruraux et champêtres aux habitants comme aux visiteurs et, dans cette perspective, favoriser la continuité des parcours par tous les modes de déplacements, en particulier les modes doux (vélos, piétons)
- Mettre en relation tous les éléments du patrimoine, en particulier entre le cours d'eau et son environnement, pour valoriser toutes les richesses du territoire
- Donner une meilleure lisibilité de la qualité et de l'unité paysagère de la vallée

## Une concertation citoyenne depuis le 19 mai 2019

À partir de mars 2019, un premier diagnostic a été établi pour identifier les sites à embellir et à préserver, les parcours à améliorer, les infrastructures à intégrer.

Comment rendre plus praticable le chemin de Grande randonnée au nord de Vaux-le-Vicomte ? Comment rejoindre sans détour Melun à Bombon ? Les modes de déplacement doux (vélo, marche) ne pourraient-ils pas mieux irriguer l'ensemble du territoire ? Cette analyse préliminaire prendra tout son sens avec l'implication des différents acteurs du territoire.

Depuis [le dimanche 19 mai](#), les habitants sont invités à s'exprimer par l'intermédiaire [d'une plateforme en ligne](#). Cette concertation au long cours permettra de définir des objectifs, qui déboucheront ensuite sur la mise en œuvre d'un plan d'action sur plusieurs années, à partir de 2020.

L'ambition de ce Plan de paysage est de favoriser l'appropriation du Val d'Ancoeur par les habitants et d'améliorer sa fréquentation touristique, dans le respect de son identité et de son environnement.

## TÉLÉCHARGER



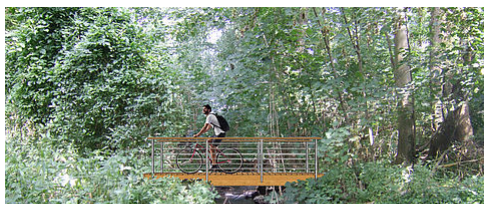
## Il était une fois le Val d'Ancoeur



### Il était une fois le Val d'Ancoeur

Afin de faire découvrir son action 'Plan de Paysage' aux habitants, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Communauté de Communes Brie.

## À LIRE AUSSI



LIAISON DOUCE MELUN-MAINCY



PATRIMOINE



OFFICE DE TOURISME MELUN VAL DE SEINE





**D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL  
DE SEINE**  
297, rue Rousseau Vaudran  
CS 30187 - 77 198 Dammarie-lès-Lys

Téléphone:  
01 64 79 25 25

HORAIRES:  
Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30